

Saint Ambroix

Bulletin d'informations municipales

PROFITONS DES BEAUX JOURS DE L'ÉTÉ



Mairie

02-48-69-93-87

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 9h à
12h30 et de 13h15
à 17h



Agence postale

02-48-69-93-00

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 9h à
11h30

1

COMPTES-RENDUS

Conseil municipal

p 3

2

VIE LOCALE

Budget, travaux, achats

P 9

3

ASSOCIATIONS

Agenda

p 15

4

VIE PRATIQUE

Elections, état civil,...

P 16

Tribune des élus

Chères Saint ambroisiennes , Chers Saint ambroisiens,

Avec les premiers jours du printemps, nous constatons avec plaisir que la nature renaît. Bien qu'il nous faille être particulièrement raisonnables dans l'utilisation de « notre » eau qui devient une problématique récurrente, le réchauffement des températures marque le plaisir de se retrouver à nouveau autour d'événements festifs et conviviaux.

Ainsi, dans un contexte toujours aussi anxiogène, marqué par les difficultés financières de beaucoup de nos concitoyens auxquelles nous compatissons, nous avons fait le choix dans ce numéro de positiver en réalisant un focus sur les nombreuses animations de Saint Ambroix, qu'elles soient communales ou à l'initiative des associations que nous remercions.

Par ailleurs, outre les informations pratiques habituelles, une présentation générale du budget vous démontrera notre saine gestion, qui fait la part belle aux investissements, ceci sans augmenter les taux d'imposition de la commune.

Notre village se développe, Saint Ambroix s'équipe et s'embellit... ceci sans s'endetter et en conservant un seul objectif : ne pas hypothéquer l'avenir et préserver votre environnement et votre qualité de vie au quotidien.

Alors, réchauffons-nous ensemble au contact de ces rayons de soleil printaniers, et profitons ensemble de la venue de l'été qui arrive à grands pas.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Anthony ALIAGAS
3ème Adjoint

Conseil municipal

Compte-rendu du 28 février 2023

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 08

Absent avec pouvoir : 0

Absents sans pouvoir : 3

Date de convocation : 22 février 2023

Secrétaire de séance : Olivier MATHET

PRESENTS : Johann TRUMEAU, Olivier MATHET, Charles BABLIN, Anthony ALIAGAS, Stéphanie BAUDAT, Franck NAVET, Christophe LALOEUF, Audrey MARTINAT.

ABSENTS EXCUSÉS : Julien RAIMBAULT, Christophe FONTAINE, Hervé MIJOIN.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

SOMMAIRE

- Participation aux fournitures scolaire - Collège Voltaire St-Florent/Cher,
- Avancement de grade,
- Questions diverses,

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire donne pêle-mêle, plusieurs informations :

Les travaux de réhabilitation du château d'eau sont terminés. Le maire donne la parole à Charles Bablin qui a assisté à la réunion de réception des travaux en début d'après-midi. Il ne reste que la clôture à faire.

Une réunion concernant l'adressage est prévue samedi matin afin de finaliser les noms des voies et avancer sur la numérotation ainsi que sur les éventuels sites à ajouter.

Olivier est en réflexion sur la salle des fêtes aidé de Charles Bablin et Hervé Mijoin.

Le SDE 18 va faire un audit énergétique des bâtiments communaux.

Des travaux vont devoir être prévus dans les logements communaux.

Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière : la loi a changé en 2022 et le recours administratif n'est plus de 3 ans mais de 2 ans.

Parole est donnée à Anthony Aliagas qui rend compte de la rencontre avec Madame Péricard-Méa concernant l'édition de son livre sur St-Ambroix.

Le Club de l'Amitié organise les 25 et 26 mars 2023, une exposition sur les 50 dernières années du 20^{ème} siècle à St-Ambroix.

Une date est à fixer pour l'inauguration du city stade.

Rapporteur : Johann TRUMEAU

La Commune participe chaque année à l'achat des fournitures scolaires des élèves de Saint-Ambroix inscrits au collège de Saint-Florent/Cher.

La trésorière du Foyer Socio-Educatif annonce que 6 enfants sont inscrits et que le prix du lot de fournitures reste à 30,00 Euros.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire son aide pour l'année scolaire 2022/2023 et de verser une subvention de 180,00 Euros à l'association des élèves du collège Voltaire.

AVANCEMENT DE GRADE acte 02-2023

Rapporteur : Johann TRUMEAU

Le maire revient sur le dossier de demande d'avancement de grade. Après plusieurs contacts avec le centre de gestion du Cher sur la marche à suivre et sur le déroulement du processus, il s'avère que la campagne 2023 n'est pas encore ouverte, qu'il convient d'attendre, comme chaque année, le mois d'avril pour lancer les demandes.

Il explique aussi, que le dossier des lignes directrices de gestion a été approuvé par le comité technique du centre de gestion en date du 30 janvier 2023 et que, sans cet important document aucun avancement ou autre promotion ne peut avoir lieu.

Après discussions sur

- La proposition d'avancement de grade,
- Le tableau d'avancement de grade,
- La saisie du comité technique avant le 31 mars pour fixer par délibération les taux d'avancements,
- La délibération de création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, et de fermeture du poste d'adjoint technique,

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Olivier Mathet annonce que l'association Tremplin interviendra le 03 mars à la salle des fêtes pour un nettoyage complet.
- Anthony Aliagas rappelle que des devis doivent être redemandés pour le problème des eaux pluviales rue de Lunery ainsi que pour l'assainissement sur le haut de la rue de la poste.
- Franck Navet souhaite que le chemin d'accès aux déchets verts soit réfectionné.
- Franck Navet demande la date des travaux de réfection des trottoirs chaussée de César.
- Christophe Laloef signale que des jeunes s'amuse avec le robinet d'eau situé à la pompe de relevage d'assainissement.
- Christophe Laloef signale aussi un problème d'horloge d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.
- Audrey Martinat alerte sur des nids de poule route de Semur.

La séance est levée à 21h40.

Conseil municipal

Compte rendu du 11 avril 2023

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 9

Absent avec pouvoir : 0

Absents sans pouvoir : 2

Date de convocation : 03 Avril 2023

Secrétaire de séance : Anthony ALIAGAS

PRESENTS : Johann TRUMEAU, Olivier MATHET, Charles BABLIN, Anthony ALIAGAS, Julien RAIMBAULT, Stéphanie BAUDAT, Franck NAVET, Christophe LALOEUF, Hervé MIJOIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Christophe FONTAINE, Audrey MARTINAT.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

SOMMAIRE

- Compte administratif 2022 du budget principal de la Commune,
- Compte de Gestion 2022 du budget principal de la Commune,
- Affectation des Résultats 2022 du budget principal de la Commune,
- Compte administratif 2022 du service Eau,
- Compte de Gestion 2022 du service Eau,
- Affectation des Résultats 2022 du service Eau,
- Compte administratif 2022 service Assainissement,
- Compte de Gestion 2022 du service Assainissement,
- Affectation des Résultats 2022 du service Assainissement,
- Vote des impôts locaux pour 2023,
- Budget Primitif 2023 de la Commune,
- Budget Primitif 2023 du service Eau,
- Budget Primitif 2023 du service Assainissement,
- Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux,
- Recrutement d'un adjoint technique,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire donne les informations suivantes :

- Des devis ont été demandés pour de l'entretien de voirie, de bordures de trottoirs et d'avaloir ainsi que pour les abords de la benne à verre
- Une pré-étude a été demandée à Bia Géo (Géomètres) concernant la faisabilité de l'extension du réseau assainissement.
- Une réunion a eu lieu jeudi dernier avec les associations ; Le calendrier des festivités a été revu.
- Il donne les dates de rassemblements de voitures au camping.
- Il rappelle la date obligatoire pour le vote des budgets et le fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022 acte 03-2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2022 ainsi que des reports.

Le Maire se retirant, Charles Bablin Adjoint est élu président et fait procéder au vote : Hors de la présence du Maire, le compte administratif 2022 de la commune est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2022 acte 04-2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte de gestion de la commune pour l'année 2022 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2022 acte 05-2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 297 954,21 euros. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter 69 305,20 euros à la couverture de l'investissement (1068) et 228 649,01 euros à l'excédent reporté (002).

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU 2022 Acte 06 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2022 ainsi des reports.

Le Maire se retirant, Charles Bablin Adjoint est élu président et fait procéder au vote : Hors de la présence du Maire, le compte administratif 2022 du service Eau est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE DE GESTION SERVICE EAU 2022 Acte 07 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte de gestion du service Eau pour l'année 2022 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS SERVICE EAU 2022 Acte 08 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 72 071,92 euros et un déficit d'investissement de 122 259,95 euros. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter 72 071,92 euros à la couverture de l'investissement (1068) et 122 259,95 en dépenses d'Investissement compte 001

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2022 acte 09-2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2022 ainsi des reports.

Le Maire se retirant, Charles Bablin Adjoint est élu président et fait procéder au vote : Hors de la présence du Maire, le compte administratif 2022 du service Assainissement est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2022

Acte 10 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte de gestion du service assainissement pour l'année 2022 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS SERVICE ASSAINISSEMENT Acte 11 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 12 847,17 euros et un déficit d'investissement de 10 628,25 euros. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 2 218,92 euros à l'excédent d'exploitation reporté (002) et 10 628,25 euros à la couverture de l'investissement (1068).

VOTE DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2023 Acte 12 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

A l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2022 pour 2023, ce qui donne : 20,86 % pour le foncier bâti ; 2,86 % pour le foncier non bâti ; 4,18 % pour la taxe d'habitation et 4,02 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).

BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE Acte 13 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget communal 2023 équilibré en fonctionnement à 537 690,01 euros et en investissement à 206 694,00 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 SERVICE EAU Acte 14 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget du service eau 2023 équilibré en fonctionnement à 11 000,00 euros et en investissement à 365 790,92 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 SERVICE ASSAINISSEMENT Acte 15 -2023

Rapporteur : Charles BABLIN

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget du service assainissement 2023 équilibré en fonctionnement à 34 197,03 euros et en investissement à 38 166,16 euros.

MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX Acte 16 -2023

Rapporteur : Johann TRUMEAU

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Association des Maires du Cher, concernant les déserts médicaux et demandant aux élus de former le vœu que le texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité soutient et signe cette motion.

Rapporteur : Johann TRUMEAU

Le Maire fait part des travaux de recrutement d'un adjoint technique par la commission du personnel.

Un candidat de la commune présentant le bon profil a été retenu afin de pourvoir le poste vacant.

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal décide de nommer monsieur Christophe LIMOUSIN adjoint technique permanent stagiaire, à temps complet (35 heures hebdomadaires) et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'embauche.

Nouvel effectif adjoint technique : 2

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023 de la commune article 64.

QUESTIONS DIVERSES

- Olivier MATHET annonce que l'inauguration du city stade aura lieu le 5 mai à 18 heures et parle de son organisation.
- Olivier MATHET rappelle la cérémonie du 8 mai avec les modalités habituelles : rendez-vous à 11 h 00, dépôt de gerbe au monument aux Morts, minute de silence au cimetière et vin d'honneur.
- Olivier MATHET souhaite une campagne de rebouchage des nids de poule.
- Hervé MIJOIN demande si l'on connaît la date de réparation du réseau téléphonique : La date est sans cesse repoussée.
- Christophe LALOEUF demande une campagne d'entretien des chemins communaux.

La séance est levée à 23h00.

Budget

Présentation du budget

Le budget de la commune s'élève cette année à 537 690,01€ en fonctionnement et 206 694€ en investissement. Le budget de l'eau s'équilibre à 11 000€ en fonctionnement et 365 790,92€ en investissement, quant au budget assainissement, celui-ci s'équilibre en fonctionnement à 34 197,03€ et 38 166,16€ en investissement.

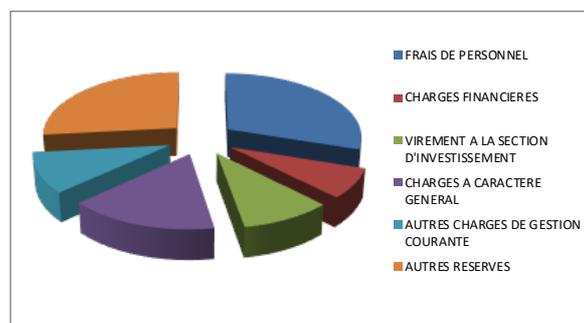
On peut constater une forte évolution du budget investissement de l'eau dû aux travaux du château d'eau. Pour rappel, afin de faire les travaux nécessaires sur notre réservoir, nous avons dû emprunter 288 000€ sur quarante ans.

Cette année encore, et malgré la tendance forte de bon nombre de collectivités, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous investissons de manière raisonnable, entretenons notre patrimoine, améliorons notre cadre de vie, mais tout cela dans la mesure de nos moyens. D'une manière générale, nous avons la possibilité de maintenir des taux bien en dessous des taux pratiqués à l'échelle départementale, régionale et nationale pour la même strate de commune.

Cette année, la partie investissement va être prioritairement fléchée vers la voirie et les bâtiments communaux. Nous pensons pouvoir enfouir les réseaux de la rue des moulins, et aménager la rue de la chaussée de César (malheureusement, pour cette partie, nous sommes tributaire de la CCPI, puisqu'il s'agit de voies communautaires). Autres sujets sur lesquels nous sommes toujours en études, le lotissement du stade et l'agrandissement du réseau d'assainissement collectif.

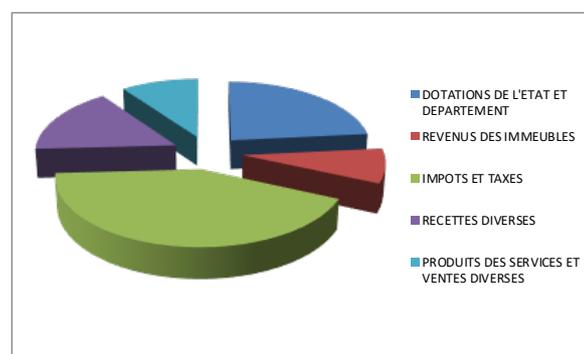
Dépenses de fonctionnement

FRAIS DE PERSONNEL	161 700,00 €
CHARGES FINANCIERES	40 230,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 471,00 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 511,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 313,00 €
AUTRES RESERVES	143 464,00 €



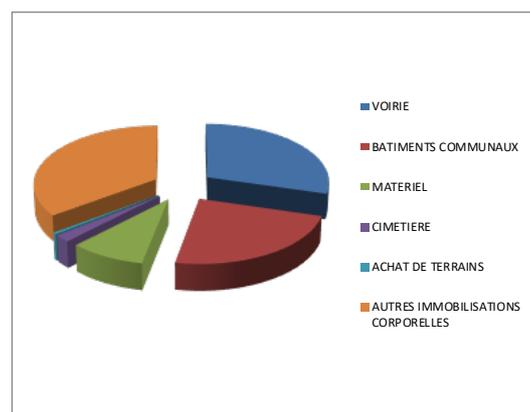
Recettes de fonctionnement

DOTATIONS DE L'ETAT ET DEPARTEMENT	72 349,00 €
REVENUS DES IMMEUBLES	25 500,00 €
IMPOTS ET TAXES	131 291,00 €
RECETTES DIVERSES	49 381,00 €
PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	30 520,00 €



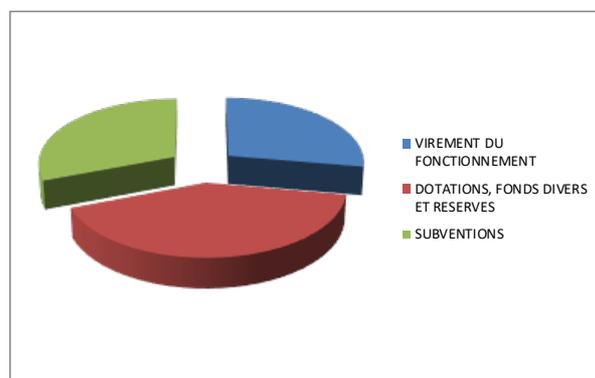
Dépenses d'investissement

VOIRIE	56 602,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	45 000,00 €
MATERIEL	17 720,00 €
CIMETIERE	3 766,00 €
ACHAT DE TERRAINS	1 000,00 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 493,00 €



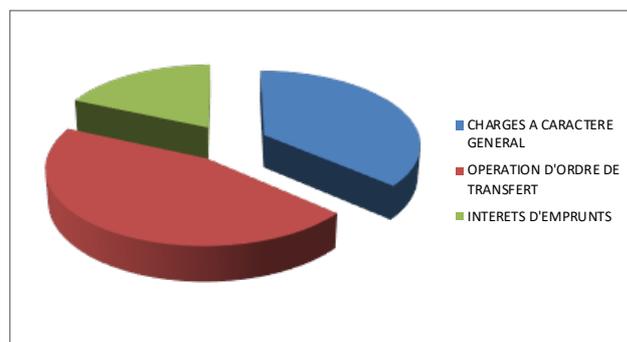
Recettes d'investissement

VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	52 471,00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	78 343,00 €
SUBVENTIONS	58 412,00 €



Dépenses de fonctionnement - Eau

CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 000,00 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	4 980,00 €
INTERETS D'EMPRUNTS	2 020,00 €

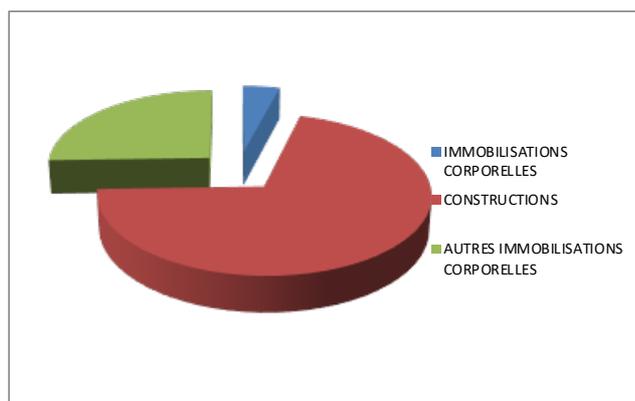


Recette de fonctionnement - Eau

VENTES DE PRODUITS 11 000,00 €

Dépenses d'investissement - Eau

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00 €
CONSTRUCTIONS	171 428,00 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 103,00 €

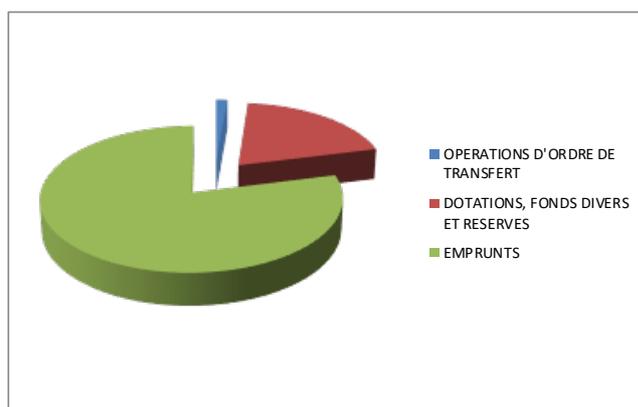


Recettes d'investissement - Eau

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT 4 980,00 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 72 072,00 €

EMPRUNTS 288 739,00 €



Inauguration city

Saint Ambroix a inauguré son City Stade.

Cette nouvelle réalisation marque une fois encore notre volonté d'orienter notre village vers l'avenir, d'orienter notre village vers la jeunesse, les familles...

Le stade est bien évidemment ouvert à tous, un lieu à profiter et à respecter !

Merci encore à l'Etat, la Région et le Département pour les subventions accordés, ces dernières s'élèvent à 80% du prix total.

Merci à toutes les personnes présentes lors de cette inauguration.



Le 8 mai Cérémonie

Jour férié, ce 8 mai commémore la fin de la Seconde Guerre mondiale et la capitulation du IIIe Reich face aux Alliés. Comme chaque année, une cérémonie a eu lieu dans la matinée à Saint Ambroix. Merci aux JSP de Charost et aux personnes présentes, il est important de ne pas oublier.



Nouvel agent technique

Arrivée le 12 juin

Après plusieurs mois de recherches et de nombreux entretiens, nous avons décidé de recruter un habitant de la commune. Évidemment son profil correspondait aux critères que nous nous sommes fixés.

Nous avons embauché Christophe LIMOUSIN. Ses points forts sont sa persévérance, sa motivation sa volonté de bien faire et son envie de se donner à 100% pour cet emploi, mais aussi plus généralement pour la commune. C'est une personne « touche à tout » et bricoleur.

Christophe connaît bien Saint Ambroix puisqu'il y a passé beaucoup de temps enfant chez son oncle André PALISSE où il demeure maintenant depuis quelques années avec son épouse et leurs deux enfants. Il vient de quitter un CDI à Montierchaume afin d'être embauché à Saint Ambroix.

Nous lui souhaitons la bienvenue, bon courage et nous souhaitons que vous lui réserviez le meilleur des accueils.

Information réseau téléphonique

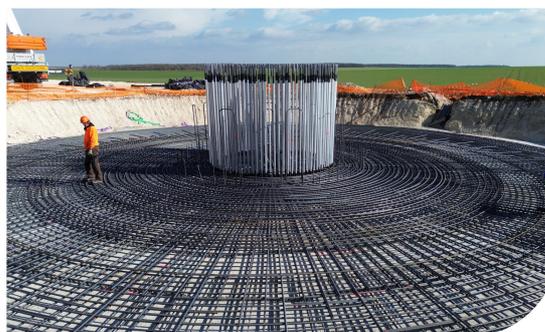
Suite à de nombreux appels, de nombreux mails (nous ne les comptons même plus...) Orange a rétabli le réseau, enfin (après plus de 4 mois !). Même s'il ne s'agit pas d'une compétence communale, nous souhaitons faire un courrier collectif afin d'avoir un remboursement de l'abonnement, n'hésitez pas à venir en mairie pour ajouter votre nom.



LES ÉNERGIES
QUI NOUS RASSEMBLENT

La construction du parc éolien de SOLVEO Energies s'accélère

SOLVEO Energies a démarré au début de l'année 2023 la construction des trois éoliennes de Saint-Ambroix Est. Après avoir installé sous terre les câbles électriques, l'entreprise a réalisé les pistes et plateformes d'accès en février 2023. Entre mars et avril dernier, SOLVEO Energies a procédé au ferrailage des fondations et au coulage du béton nécessaires pour constituer les fondations des futures éoliennes.



Les éoliennes arriveront à l'automne 2023, pour être installées à partir du mois de novembre 2023. La mise en service du parc est prévue en début d'année 2024 ; les éoliennes pourront alors commencer à produire une électricité locale et 100 % renouvelable !

En parallèle du chantier, SOLVEO Energies continue de travailler en collaboration avec la municipalité et vous propose toujours, en tant qu'habitants de Saint-Ambroix, de bénéficier de plantation de haies pour vos jardins. Pour cela, vous avez jusqu'à la fin du mois de mai pour manifester votre intérêt pour une plantation à l'hiver 2023-2024 via le formulaire en ligne sur le site internet du projet (<https://projet-eolien-saint-ambroix.solveo-energie.com>) ou disponible en version papier en mairie. Une deuxième période de manifestation d'intérêt sera proposée en 2024 (janvier à mai) pour une plantation à l'hiver 2024-2025.

Pour toute question concernant ces plantations, vous pouvez nous contacter par email (agroforesterie@solveo-energies.com).

Le parc éolien de SOLVEO Energies en quelques chiffres :

3 éoliennes de 180 mètres en bout de pale et de 5 MW de puissance unitaire

Production attendue de 32 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 6 780 foyers.

Toutes les informations et actualités sur le projet : <http://projet-eolien-saint-ambroix.solveo-energie.com/>

Réunion des associations

Le 6 avril tous les représentants des associations de notre commune se sont réunis afin de faire un bilan des activités passées et établir un calendrier des prochaines manifestations.

Saint Ambroix Patrimoine

Saint Vincent, Saint Blaise

La soirée du samedi 4 février fut encore un beau succès pour l'association.



Club de l'amitié

Le samedi 25 mars le club générations mouvement de notre commune a inauguré leur exposition sur l'histoire de notre village

Les adhérents du Club de l'amitié ont bien travaillé, durant deux ans, pour réaliser une expo et un livret sur les cinquante dernières années ; un investissement récompensé par le retentissement rencontré par cet événement.

M. Goussard, fils d'un couple d'instituteurs emblématiques de Saint Ambroix, nous a offert un film de vidéos faites par ses parents.

C'est avec joie que beaucoup ont pu découvrir ces belles images.

Merci aux conseillers départementaux pour leur présence, au président de Génération Mouvements du Cher et à toutes les personnes présentes qui ont partagé ce moment de convivialité, riche en émotions pour certains.

Plus de 150 livrets de cette rétrospective ont été vendus, bravo !

Merci à tous les aînés qui ont contribué à cette exposition, une très belle réussite !

Rendez-vous dans 50 ans pour la prochaine !



Le syndicat de chasse

La saison de chasse s'est clôturée autour d'un bon repas fin février. Les membres du syndicat et leur famille ont pu partager un moment convivial à la salle des fêtes.



Ecoles buissonnières

Merci les enfants pour votre bonne humeur. Vos déguisements étaient parfaits !

Merci chers parents de votre présence et de votre soutien.



A vos agendas

Fête du village

Samedi 10 juin 2023

Syndicat de Chasse

Fête Nationale

Vendredi 14 juillet 2023

Municipalité & associations

Entrecôte frites

Samedi 2 septembre 2023

Syndicat de Chasse

Marche gourmande

Dimanche 10 septembre 2023

Saint Ambroix Patrimoine

Marché de Noël

Date à confirmer 2023

Génération mouvement

Saint Vincent Saint Blaise

Date à confirmer 2023

Saint Ambroix Patrimoine

École

Trions les déchets

Tous les enfants de l'école sont allés dans les rues du bourg le 11 avril.

Équipés de solides gants et bien chaussés, ils se sont affairés, redoublant d'attention pour ramasser des déchets. Accompagnés de leur enseignant et d'Olivier Mathet, les CM1 et CM2 ont collecté hélas de nombreux déchets « sauvages ». L'objectif de cette action, dans le cadre de l'opération Nettoyons la nature est bien sûr de sensibiliser les enfants à l'environnement.

Cette activité ponctuelle de ramassage de déchets se veut surtout être une prise de conscience. Leur donner envie d'agir à leur niveau, par des gestes simples.

Triste résultat pour leur chasse aux déchets terminée. Ils ont trouvé des papiers, beaucoup de plastique, mais très souvent des mégots de cigarettes, et aussi des canettes !



Sortie scolaire

Lundi 15 avril tous les élèves se sont rendus à Paris, en train, pour une visite culturelle. Au programme : bateau bus et le musée du Louvre. Les enfants ont pu découvrir de nombreux monuments parisiens et de belles œuvres d'art étudiés en amont en classe. Une journée riche en culture !



Fête de l'école

Cette année la fête de l'école aura lieu le vendredi 30 juin à l'école de Civray dès 16h30.

L'association des Ecoles buissonnières a besoin de bras notamment pour la Kermesse, si vous êtes disponibles n'hésitez pas à vous rapprocher d'elle.

Incivilités

Nuisances sonores

A l'approche des beaux jours respectons également la tranquillité de chacun.

(article R1336-5) : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité." Aussi, par exemple, si un chien aboie régulièrement, s'il aboie en permanence lorsque le propriétaire n'est pas là ou s'il aboie extrêmement fort, un individu est en droit de demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore.



Marché Civray

Pour information, un marché de produits locaux a lieu tous les derniers mercredis du mois à Civray (sauf en juillet et août). Buvette et restauration sur place possible.



Etat civil

Néant

Communication gendarmes

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambrillages**, les **bons réflexes** !



© MI-5G/DICOM/Mar 2016 - Photos : SIRPA Gendarmerie / Fabrice Balaine - DICOM / Jean-François Guet - Fotolia.com - SDG 14-33527 - Tirage : 1 000 000 ex.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTES PAS D'IMPUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT :
DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :
DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Impôts



Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ? D'une résidence secondaire ? D'un bien locatif ?

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur impots.gouv.fr*





Impôts

A FAIRE !

DÉCLARER MES BIENS IMMOBILIERS

AVANT LE 30 JUIN 2023

Les Entreprises de Saint-Ambroix

SARL GARAGE DE CHAROST
AVENUE D'ISSOUDUN
18290 CHAROST



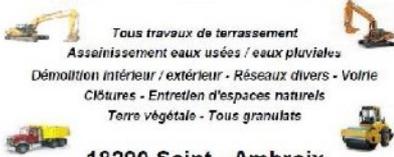
Céline et Christophe
LALOEUF
Réparateur Agréé Citroën

Tél : 02 48 26 29 08
Fax : 09 70 29 14 62
garagedecharost@orange.fr
Siret : 51173465900010

SARL FONTAINE Travaux Publics

RCS Bourges 441 101 382 APE 4512A NPTVA FR0441001352

Tous travaux de terrassement
Assainissement eaux usées / eaux pluviales
Démolition Intérieur / extérieur - Réseaux divers - Voirie
Clôtures - Entretien d'espaces naturels
Terre végétale - Tous granulats



18290 Saint - Ambroix
Tel 06-88-31-20-12 / Email cg.fontaine@wanadoo.fr



Recouvre textile et bonneterie

Ali

Téléphone : 06.64.33.73.36
Messagerie : amlaur@live.fr
N°TIC 13 828 434 0000

AGENCE DE VOYAGES ...Le Monde By Delalande

Place de la croix de pierre 36100 ISSOUDUN

Tel 02 54 03 11 07

voyagesdelalande.issoudun@orange.fr



LAUDAT S.A.R.L.

Construction & rénovation
MAÇONNERIE - COUVERTURE
PLÂTRERIE - ISOLATION - CARRELAGE

18290 St Ambroix - **02 48 69 94 23**
contact@laudat.fr

MOTOCULTURE DE PLAISANCE

Antoine PONTONNIER

ZI - 18400 ST FLORENT

Fax
02 48 55 63 95
Tel. 02 48 55 02 81

BOUCHERIE CHARCUTERIE - TRAITEUR BIGOT



54, Ave Nationale
18340 LEVET
☎ 02.48.25.38.23

1, Place St-Cyr
36100 ISSOUDUN
☎ 02.54.21.13.47

boucherietraiteur@sarbigot.com
<http://www.boucherie-traiteur-bigot.com/>



Le relais de st Ambroix
Restaurant
0248652612

1 chaussée de César
18290 st Ambroix
mariedorsemaine@gmail.com

Le relais de st Ambroix

Le n°1 français et européen pour vous faire
coiffer chez vous ! Facile, pratique, rapide :
plaisir et confort assurés !

Viadom

Catherine ROUX

02 48 69 95 56

Plus de 20 ans d'expérience professionnelle
dans le coiffage et le maquillage

06-81-26-90-61

Choisir le n°1, c'est mieux • www.coiffure-domicile.com

Nanymal's
Entreprise de pet-sitting & dog walking

Numéro siret
49237091100025

23 rue de la Vallée
18290 St Ambroix
- 06 64 57 92 28
Lise@nanymal.com




Ongles d'émeraude
PROTHÉSISTE ONGULAIRE

sur RDV au 07 60 47 49 32

ongles_d'emerlude
ongles_d'emerlude
onglesdemeraude@hotmail.com

PAJON Anais
galettes, viennoiseries et produits traiteur sur marchés



18290 saint ambroix
0608116175
anais.pajon@free.fr

savoir et tradition du berry fabrication artisanale

EURL Laurent PAJON
pose de poêle à bois et pellets, cheminée, ramonage



18290 saint ambroix
0611496313
laurent.pajon@free.fr
RGE Qualibois

Boulangerie Pâtisserie
Aguilar Sébastien
40 grande rue
18290 Charost



Les horaires d'ouverture:
lundi fermé
mardi, mercredi, jeudi, vendredi:
de 6H30 à 13H00 et 15H45 à 19H30
samedi:
de 6H30 à 13H00 et 16H00 à 19H30
dimanche de 7H00 à 13H00
Tel: 02.48.26.27.17

BIAGéo
Géomètres-Experts
& Bureau d'Études

www.biageo.fr

Bornage - Implantation - Copropriété - Topographie - Urbanisme
Maîtrise d'œuvre VRD - Aménagements - Assainissement - Eau Potable

ISSOUDUN - LA CHATRE - CHABRIS

T 02.54.03.34.00 - M issoudun@biageo.fr

Flore PRUM et Adrien BOURDEAU
Géomètres-Experts associés



Pontonniér & Pillet

Tél. 02.45.41.00.70
email. saslesjardinsflorentais@gmail.com

ZI - Rue Fernand Léger
18400 Saint Florent sur Cher



Vente sur la place de l'église le samedi et le dimanche de 9h15 à 9h40.

Cindy
Votre Aide à Domicile



06-12-33-13-99